

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 23 octobre 2020

Finances

Le Conseil municipal a engagé Mme Pascale Uva de Cormoret en qualité d'administratrice des finances. Elle entrera en fonction début novembre prochain. L'exécutif adresse ses vœux de bienvenue à Mme Uva et lui souhaite plein succès dans l'exercice de cette fonction. Il remercie et souhaite le même succès à Mme Barbara Hertig qui quitte la commune de Villeret à la fin du mois d'octobre pour reprendre un poste équivalent au sein de l'administration communale de Sonvilier.

Eclairage public

C'est à partir de la semaine prochaine que l'éclairage public sera remplacé dans tout le village. La circulation sera parfois problématique sur certaines rue avec la présence d'une nacelle et autres véhicules. L'entreprise mandatée pour les travaux fera en sorte de réduire les nuisances au maximum.

Budget communal

Le budget qui sera proposé à l'acceptation des citoyennes et citoyens lors de l'assemblée communale du lundi 7 décembre prochain a été discuté en commission des finances et approuvé par le Conseil municipal. Il prévoit un excédent de charges de 173 400 francs pour le compte général et de 234 600 pour le compte global. Ce budget est proposé avec une quotité d'impôts maintenue à 1.79 et toutes les autres taxes au même niveau que pour le budget 2020. Des informations paraîtront au cours des prochaines semaines dans ce journal, donnant des explications complémentaires en relation avec le budget communal 2021.

Soirée pour les aînés

Le soirée prévue cet automne, pour compenser la course des aînés qui n'a pas pu être organisée cette année, ne pourra pas se tenir avant le mois de mars de l'année prochaine. Une date provisoire a donc été définie par le Conseil municipal pour cette manifestation, c'est le samedi 20 mars 2021, pour autant que la situation sanitaire le permette.

Délégations

Mélanie Keller Berger représentera la commune à l'assemblée générale de l'EMJB, le jeudi 29 octobre à Saint-Imier. Dave von Kaenel participera à l'assemblée des délégués du Syndicat scolaire de Courtelary – Cormoret – Villeret le mercredi 4 novembre à Courtelary. Carlos Chatelain représentera la commune à l'assemblée générale de SASDOVAL le jeudi 5 novembre Saint-Imier. Mélanie Keller Berger participera à l'assemblée générale du Service d'Action Sociale Courtelary, le jeudi 19 novembre à La Ferrière.

Tournée verte supplémentaire

Pour répondre à une demande formulée lors de l'assemblée communale de décembre 2019, le Conseil municipal a décidé d'organiser une tournée verte supplémentaire le vendredi 20 novembre prochain.

Parc Chasseral

Le Conseil municipal soutient le renouvellement de la charte avec Parc régional Chasseral. Rappelons que le renouvellement de cette charte devra être approuvé par les citoyens lors de l'assemblée communale du lundi 7 décembre prochain.

Péréquation financière

L'administration des finances du canton de Berne, section péréquation financière, nous a adressé les décisions rendues pour 2020. Pour la prestation compensatoire due au titre de la réduction des disparités, nous allons recevoir 24 975 francs alors que le budget prévoyait de recevoir 4 600 francs ; pour la prestation complémentaire accordée aux communes supportant des charges géotopographiques excessives, nous allons recevoir une somme de 129 062 francs alors que le budget prévoyait 100 290 francs ; pour la prestation complémentaire accordée aux communes supportant des charges sociodémographiques, nous allons recevoir 10 594 francs alors que le budget prévoyait 9 900 francs.

Qualité de l'eau

C'est avec satisfaction que le Conseil municipal a pris connaissance du dernier rapport d'analyse réalisés par RuferLab suite à notre prélèvement du 22 septembre dernier. Température mesurée in-situ : 12°C ; Escherichia coli / germe(s)/100ml : 0 ; Entérocoques / germe(s)/100ml : 0 ; Germes aérobies / germe(s)/ml : 0. Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml.

Villeret, le 19 octobre 2020

Le Conseil municipal